

les amendements possibles à l'égard d'un bill de ce genre, alors que dans le cas présent, il ne s'agit que d'une simple résolution.

**M. Knowles:** Il y a deux raisons pour lesquelles je n'ai lu que le deuxième alinéa du commentaire 214 au lieu de le lire en entier. La première, c'est que le commentaire est fort long, et l'autre, c'est parce que le premier alinéa a trait aux accords commerciaux, tandis que le deuxième se rapporte aux traités. La mesure à l'étude n'est pas un accord commercial, ou, du moins, je ne le pense pas. Peut-être que c'en est un. La mesure présentement à l'étude est un traité et il me semble que l'alinéa 1 du commentaire ne s'applique pas au traité, alors que l'alinéa 2 s'y applique. Toutefois, comme je l'ai signalé, je n'affirmais pas que nous devrions avoir un bill. J'insistais cependant, pour que nous jouissions, à l'égard d'une résolution, du même droit qu'à l'égard d'un bill—celui d'exprimer l'opinion du Parlement, quelle qu'elle soit.

**M. Gelber:** Il me semble que les droits du parlement...

**Des voix:** Cinq heures!

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre déclare-t-elle qu'il est cinq heures?

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur suppléant:** Ou les députés préfèrent-ils entendre une décision?

**M. Scott:** J'ai quelque chose à dire à ce sujet. J'aimerais mieux que vous déclariez qu'il est cinq heures.

**M. l'Orateur suppléant:** Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## BILLS PRIVÉS

### EXAMEN EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Bill n° S-11, constituant en société la *Canadian Conference of the Brethren in Christ Church*.—M. Greene.

## DEMANDES DE DOCUMENTS

### MODÈLES POUR UN NOUVEAU DRAPEAU

La Chambre reprend la discussion interrompue le 28 mai, sur la motion de M. Smallwood:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de tous les dessins ou modèles de drapeau que le premier ministre, les membres du cabinet ou le gouvernement se sont vu proposer comme drapeau du Canada.

[M. Turner.]

**M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je sais que cette motion intéresse vivement l'honorable député de Battle-River-Camrose (M. Smallwood). Je crois que nous devons examiner davantage les conséquences de cette motion avant de nous prononcer. La motion de l'honorable député repose sur l'idée qu'il serait souhaitable de constituer un comité de la Chambre composé du premier ministre (M. Pearson), du chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et de plusieurs honorables députés des deux côtés de la Chambre. Ces messieurs seraient chargés d'examiner les modèles ou dessins soumis et ils en déféreraient quelques-uns à une conférence fédérale-provinciale.

Je ne tenterai pas de réfuter cette thèse en faveur de l'adoption de la motion à l'étude, mais, de fait, un grand nombre de modèles et de dessins ont été soumis.

Il va sans dire que bon nombre d'entre eux tiennent au vif intérêt qu'on a pour un nouveau drapeau du Canada. Il suffit d'examiner ces dessins et ces modèles pour voir tout le soin qu'on a apporté à un sujet si cher à un si grand nombre de loyaux Canadiens, tant à la Chambre que d'un bout à l'autre du pays. L'adoption d'un drapeau canadien intéresse vivement un grand nombre de Canadiens, comme en témoigne ces nombreux dessins. Dans bien des cas, les modèles sont le fruit d'un travail soigné. Toutes sortes de tissus et matières ont servi à leur confection: papier, étamine, nylon et même, comme nous l'a dit le ministre de la Justice (M. Favreau) la semaine dernière, contreplaqué.

Il est vrai que la Chambre n'a pas institué de comité pour examiner tous ces dessins et ces modèles, mais personne ne saurait dire que le vif intérêt manifesté par ces patriotes n'a pas grandement stimulé le débat sur le nouveau drapeau. Ces artistes ont manifesté leur vif intérêt dans un nouveau drapeau d'une façon concrète et utile, et nous leur en sommes tous profondément redevables.

Jeudi dernier, en s'élevant contre l'adoption de la motion proposée, le ministre de la Justice s'inquiétait surtout d'une des deux possibilités qu'elle soulevait, c'est-à-dire celle de faire faire des copies ou reproductions de ces dessins et modèles.

**L'hon. M. Churchill:** Pourquoi?

**M. Stewart:** Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) demande pourquoi cette possibilité préoccupe le ministre. Eh bien,